

06 JUIN 2025

COMMUNE NOUVELLE  
D'AY-CHAMPAGNE

~~COURRIER ARRIVÉ~~ EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 JUIN 2025

Délibération : 02062025- 51 Acte : 9.1

Présents : 31

Pouvoirs : 2

Excusé sans pouvoir : 0

Absent non excusé : 0

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 2 juin à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué le 27 mai, s'est tenu, dans la salle du conseil de la mairie de Mareuil sur Ay, commune déléguée d'Ay-Champagne, sous la présidence de Monsieur Dominique Collard, doyen d'âge.

Monsieur Dominique Collard, doyen d'âge, la séance ouverte.

Le Conseil, conformément à l'article L 2121-15 nommé à l'unanimité, Pierre Cazé en qualité de secrétaire de séance.

Il est procédé à l'appel. Le nombre de membres composant le Conseil est de 33 dont 33 en exercice et 31 présents à l'ouverture de cette séance.

**ETAIENT PRESENTS** : Patricia Mehenni, maire déléguée de la Commune d'Ay et adjointe de la Commune nouvelle ; Thierry Bouyé, Maire-délégué de la Commune de Bisseuil et adjoint de la Commune nouvelle ; Dominique Collard, Maire-délégué de la commune de Mareuil-sur-Ay et adjoint de la commune nouvelle ; Agnès-Michaud, Betty Van Sante, Pierre Cazé, Maires-adjoints de la commune nouvelle et de la commune déléguée d'Ay ; Frédérique Bianchini, Léa Graincourt, Maire-adjointes de la Commune Nouvelle et commune déléguée de Mareuil-sur-Ay ; Brigitte Philippe, maire-adjointe de la commune nouvelle et commune déléguée de Bisseuil ; Madeleine Bierel, Daniel Lehmann, Régis Fliniaux, Jean-Claude Raffy, Catherine Dumont, Magali Dansin, Nicolas Bonanfant, Maye Baudette, Maryline Kerner, Gaëlle Stock, Arnaud Jacquart, Baptiste Parant, Corinne Mongeard, Sandrine Dailly, Michelle Bénard-Louis, Jean-François Rondelli, Nathalie Charbaut, Sébastien Dervin, Vincent Droin, Romain Lefèvre, Eric Poulet, Olivier Vaudran, conseillers municipaux.

**ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES** : Dominique Lévêque représenté par P. Mehenni, Pol Roger représenté par R. Fliniaux ; conseillers municipaux.

**EXCUSES NON REPRESENTES** :

**ABSENTS NON EXCUSES** :

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance



Pour extrait conforme  
Le Maire,

Dominique COLARD



Transmis en Sous-Préfecture le : 04/06/2025  
Affichage en mairie le : 04/06/2025

SOUS-PRÉFECTURE D'ÉPERNAY

06 JUIN 2025

COURRIER ARRIVÉ

10/01/25

**COMMUNE NOUVELLE  
D'AY-CHAMPAGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 2 JUIN 2025**

La séance dûment convoquée le mardi 27 mai 2025, s'est tenue sous la présidence de Monsieur Dominique Collard, Maire. M. Pierre Cazé est nommé à l'unanimité Secrétaire de séance.

**ETAIENT PRESENTS :** Dominique Collard, maire d'Ay-Champagne; Patricia Mehenni; Thierry Bouyé ; Pierre Cazé; Michelle Bénard-Louis, Jean-François Rondelli, Sandrine Dailly, Arnaud Jacquart, Nathalie Charbaut, Romain Lefèvre; Frédérique Bianchini, Léa Graincourt ; Brigitte Philippe; Agnès-Michaut, Betty Van Sante, Madeleine Bierel, Daniel Lehmann, Régis Fliniaux, Jean-Claude Raffy, Catherine Dumont, Magali Dansin, Nicolas Bonenfant, Maye Baudette, Maryline Kerner, Gaëlle Stock, Baptiste Parant, Corinne Mongeard, Sébastien Dervin, Vincent Droin, Eric Poulet, Olivier Vaudran.

**ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES :** Dominique Lévêque représenté par P. Mehenni, Pol Roger représenté par R. Fliniaux ; conseillers municipaux.

**EXCUSES NON REPRESENTES :**

**ABSENTS NON EXCUSES :**

**Délibération n° 02062025- 52**

**Acte : 5.1**

**En exercice : 33 Présents : 31**

**Pouvoir : 2**

**Pour : 33**

**Contre :**

**Abstentions :**

SOUS-PRÉFECTURE D'ÉPERNAV

06 JUIN 2025

COURRIER ARRIVÉ

**FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS DE LA COMMUNE NOUVELLE**

Suite à la démission de M. Lévêque, le nouveau maire et les adjoints doivent être élus parmi les membres du conseil municipal.

Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que celui-ci ne puisse excéder 30% de l'effectif global du conseil municipal.

Le nombre maximal d'adjoints pour notre commune est de 9.

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé du rapporteur, Monsieur Dominique Collard,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

**Après avoir délibéré, à l'unanimité (dont 2 pouvoirs : D. Lévêque donne pouvoir à P. Mehenni ; P. Roger donne pouvoir à R. Fliniaux).**

**DECIDE** de fixer le nombre des adjoints à 9 .

Pour extrait conforme  
Le secrétaire de séance,  
**Pierre CAZE**



Le Maire  
**Dominique COLLARD**



Transmis en Sous-Préfecture le : 4/06/2025  
Affichage en mairie le : 4/06/2025

**SOUS-PRÉFECTURE D'ÉPERNAY**

**06 JUIN 2025**

**COURRIER ARRIVÉ**

Maire

**COMMUNE NOUVELLE  
D'AY-CHAMPAGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 2 JUIN 2025**

La séance dûment convoquée le mardi 27 mai 2025, s'est tenue sous la présidence de Monsieur Dominique Collard, Maire. M. Pierre Cazé est nommé à l'unanimité Secrétaire de séance.

**ETAIENT PRESENTS :** Dominique Collard, maire d'Ay-Champagne; Patricia Mehenni; Thierry Bouyé ; Pierre Cazé; Michelle Bénard-Louis, Jean-François Rondelli, Sandrine Dailly, Arnaud Jacquart, Nathalie Charbaut, Romain Lefèvre; Frédérique Bianchini, Léa Graincourt ; Brigitte Philippe; Agnès-Michaut, Betty Van Sante, Madeleine Bierel, Daniel Lehmann, Régis Fliniaux, Jean-Claude Raffy, Catherine Dumont, Magali Dansin, Nicolas Bonanfant, Maye Baudette, Maryline Kerner, Gaëlle Stock, Baptiste Parant, Corinne Mongeard, Sébastien Dervin, Vincent Droin, Eric Poulet, Olivier Vaudran.

**ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES :** Dominique Lévêque représenté par P. Mehenni, Pol Roger représenté par R. Fliniaux ; conseillers municipaux.

**EXCUSES NON REPRESENTES :**

**ABSENTS NON EXCUSES :**

**SOUS-PRÉFECTURE D'ÉPERNAVY**

**Délibération n° 02062025- 53**

**Acte : 5.1**

**En exercice : 33 Présents : 31**

**Pouvoir : 2**

**Pour : 33**

**Contre :**

**Abstentions :**

06 JUN 2025  
COURRIER ARRIVÉ

**DEPOT DES LISTES DE CANDIDATS AUX FONCTIONS D'ADJOINTS AU MAIRE DE LA  
COMMUNE NOUVELLE**

Dans les communes de 1000 habitants et plus, les adjoints sont élus parmi les membres du conseil municipal, au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Le vote a lieu à bulletin secret.

Les listes de candidats aux fonctions d'adjoints au maire doivent comporter, au plus, autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

Les listes sont déposées auprès du maire dans le délai fixé par le conseil municipal.

Aussi, convient-il de fixer ce délai.

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé du rapporteur, Monsieur Dominique Collard,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

**Après avoir délibéré, à l'unanimité (dont 2 pouvoirs ; D. Lévêque donne pouvoir à P. Mehenni ; P. Roger donne pouvoir à R. Fliniaux).**

**FIXE à 5 minutes le délai pour le dépôt des listes de candidats aux fonctions d'adjoints au maire de la commune nouvelle.**

Pour extrait conforme  
Le secrétaire de séance ,

Le Maire

**Pierre Cazé**

**Dominique Collard**



Transmis en Sous-Préfecture le : 4/06/2025  
Affichage en mairie le : 4/06/2025

**SOUS-PRÉFECTURE D'ÉPERNAY**

**06 JUIN 2025**

**COURRIER ARRIVÉ**

clair

**/Madame COMMUNE NOUVELLE  
D'AY-CHAMPAGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 2 JUIN 2025**

La séance dûment convoquée le mardi 27 mai 2025, s'est tenue sous la présidence de Monsieur Dominique Collard, Maire. M. Pierre Cazé est nommé à l'unanimité Secrétaire de séance.

**ETAIENT PRESENTS :** Dominique Collard, maire d'Ay-Champagne; Patricia Mehenni; Thierry Bouyé ; Pierre Cazé; Michelle Bénard-Louis, Jean-François Rondelli, Sandrine Dailly, Arnaud Jacquart, Nathalie Charbaut, Romain Lefèvre; Frédérique Bianchini, Léa Graincourt, ; Brigitte Philippe; Agnès-Michaut, Betty Van Sante, Madeleine Bierel, Daniel Lehmann, Régis Fliniaux, Jean-Claude Raffy, Catherine Dumont, Magali Dansin, Nicolas Bonanfant, Maye Baudette, Maryline Kerner, Gaëlle Stock, Baptiste Parant, Corinne Mongeard, Sébastien Dervin, Vincent Droin, Eric Poulet, Olivier Vaudran.

**ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES :** Dominique Lévêque représenté par P. Mehenni, Pol Roger représenté par R. Fliniaux ; conseillers municipaux.

**EXCUSES NON REPRESENTES :**

**ABSENTS NON EXCUSES :**

**Délibération n° 02062025- 54  
Acte : 5.4**

**En exercice : 33 Présents : 31  
Pouvoir : 2  
Pour : 31  
Contre :  
Abstentions : 2 (B. Van Sante et O. Vaudran).**

**SOUS-PRÉFECTURE D'ÉPERNAY**

**06 JUIN 2025**

**COURRIER ARRIVÉ**

**ATTRIBUTION DE DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Les articles L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales donnent au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire pour la durée de son mandat certaines attributions. Ces attributions ont été déterminées lors du conseil municipal du 15 juillet 2020 par la délibération N° 15072020-210.

Aussi, il convient de les déterminer.

**Le Conseil Municipal,**  
Vu l'exposé du rapporteur, Monsieur Dominique Collard,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

**Après avoir délibéré, à la majorité,  
Pour : 31 (dont 2 pouvoirs : D. Lévêque donne pouvoir à P. Mehenni ; P. Roger donne pouvoir à R. Fliniaux) ; Abstentions : 2**

- de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- de réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Municipal, soit 750 000 euros ;
- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés (de travaux, de services et de fournitures), ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien
- d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas ainsi définis par le conseil municipal : actions en justice, tant en demande qu'en défense, devant les juridictions civiles, pénales et administratives, tant en première instance qu'en cause d'appel
- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5.000 €
- de passer les contrats d'assurances ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes

AUTORISE le Maire à subdéléguer tout ou partie de ses attributions à un ou des adjoints

AUTORISE, en cas d'empêchement du Maire, la délégation provisoire de l'ensemble des attributions visées ci-dessus à un adjoint non empêché, selon l'ordre du tableau.

Pour extrait conforme  
Le secrétaire de séance ,

Le Maire

Ricque Cazé  
  
 MAIRIE D'AY-CHAMPAGNE  
 (Marne)

Dominique Collard  
  
 MAIRIE D'AY-CHAMPAGNE  
 (Marne)

Transmis en Sous-Préfecture le : 4/6/2025  
Affichage en mairie le : 4/06/2025

SOUS-PRÉFECTURE D'ÉPERNAY

06 JUIN 2025

COURRIER ARRIVÉ